

## COURRIER D'ONTARIO.

Une supposition :—J'ai fait le "Courrier d'Ontario" de l'Opinion Publique pendant cinquante-six ans et six jours, avec un succès toujours croissant, et mes contemporains, pas bête, finissent par découvrir que je possède une liasse de qualités transcendantes ; il est palpable que je n'ai qu'un mot à dire pour me faire ouvrir, à plusieurs battants, les portes de cinq ou six ministères.

Pas plus bête que mes contemporains, je m'installe commodément dans le meilleur fauteuil du meilleur d'entre les six, et je coule une existence agréable, semée d'enchantements, de signatures et de responsabilité.

\* \*

Deux mois, trois mois se passent à engraisser, à prendre de l'importance, et à lire, le sourire aux lèvres, les inspirations des journaux de l'opposition. Le quatrième mois, il surgit un point noir à l'horizon du ministère dont j'ai l'honneur d'être un membre marquant. La question de savoir si la chaîne de montre est faite pour briller ou non en dehors du paletot, s'impose à l'attention de mes collègues. Je prends fait et cause pour les gandins malheureux qui n'ont que ce moyen fragile de se distinguer dans le monde, et j'attire sur ma tête des flots de sarcasmes de la part du grand chef des portefeuilles réunis de toutes les provinces de la Puissance. Le premier ministre, car ce grand chef, c'est lui, me traite d'idiot ; je prends cela au sérieux ; je me pique, j'envoie promener mon portefeuille, je saute en chemin de fer, et je retourne dans ma famille.

\* \*

Ce grand événement accompli, que me reste-t-il à faire, bons lecteurs ? Vous l'ignorez, ou à peu près, n'est-ce pas ?

Eh bien ! écoutez : il me reste à passer raide comme une balle à l'opposition.

L'expérience que j'ai acquise depuis que je feuillète le manuel de la politique m'a convaincu que le premier devoir d'un ministre, volontairement ou forcément démissionnaire, est de prendre son vol vers la gauche.

\* \*

M. Galt a payé son tribut à cette nécessité d'ordre majeur tout comme autrefois MM. Drummond, Sicotte et Loranger. Les femmes, dit-on, ne deviennent veuves que pour se remarier. Il paraît que les ministres ne deviennent veufs de leurs portefeuilles que pour convoler de nouveau, et que c'est l'opposition qui leur offre le terrain le plus propice pour étaler tous leurs charmes, tout leur chignon, et toutes leurs épaules.

\* \*

Il est vrai que M. Galt eût pu épouser, il y a déjà quelque temps, après la retraite de M. Rose. Mais le mariage, à cette époque, ne lui offrait pas assez de piquant, et c'était un autre fiancée et d'autres garçons d'honneur, que rêvait le député de Sherbrooke.

Blasé sur les émotions de la politique des récentes années, à laquelle il a donné lui-même le brauc, il lui faut du nouveau, de l'étrange, de quoi réchauffer le sang dans ses veines, et réveiller les fibres de sa sensibilité émoussée.

Donner des baisers à Sir John, c'est recommencer le chapitre des tendresses défuntes ; passer le bel anneau d'or des fiançailles au doigt de M. McKenzie, ou de M. Blake, ou de M. George Brown, c'est recommencer une vie nouvelle, explorer tout un champ d'émotions inconnues.

Or, c'est une vie nouvelle que veut M. Galt, ce sont des émotions inconnues qui tourmentent sa brillante imagination de poète financier.

Arriver à la tête de la phalange de ceux qui ont jeté un tas de pierres dans les jardins du gouvernement aux jours heureux où l'on se contentait d'être fidèle au pouvoir et à l'amitié des siens, c'est peut-être l'idéal du bonheur pour les militants et les forts de l'arène politique. Mais alors, ô vous tous mes frères, bénissez le ciel qui a fait les pacifiques et les faibles, car sans eux, le régime parlementaire ne verrait guère de beaux jours. C'est parmi ces derniers qu'habite la sainte fidélité, celle qui fait qu'en un pays de complète liberté, un parti acquiert assez de force pour gouverner, dans le respect de l'opinion et la soumission à ses légitimes exigences.

\* \*

Ce n'est pas moi qu'on prendra jamais à pousser les choses à l'extrême. Quand je parle de fidélité à son parti, je n'entends ni un enchaînement, ni un esclavage. Je n'aime point les chaînes, et je ne passerai point le caprice d'en river aux poignets de qui que ce soit. Il y a donc des circonstances dans la vie d'un peuple, (c'est un cliché, cela), où un homme public, lié à un parti, peut, sans déroger à quoi que ce soit, prendre par une autre voie que ce parti, pour tendre au but où doit aspirer tout honnête homme politique. Cet écart du chemin battu par ses chefs, ou ses frères, peut être en certaines occasions, un grand devoir à remplir, un devoir qui demande une conscience ferme, un courage et une énergie dignes d'admiration.

Sommes-nous dans une de ces circonstances ? Le danger est-il à nos portes ? Y a-t-il dans l'air de gros nuages prêts à crever sur nos têtes ?

S'il y a tout cela, à coup sûr, nous l'ignorons, ou nous faisons de l'ignorance. Je sais bien que les choses du Nord-Ouest n'allaient pas selon nos goûts ; mais qu'il y eût péril en la demeure, à cause des petits exercices dramatiques de nos excellents cousins de Fort Garry, personne n'y songeait.

Terrence et l'île du Prince Edouard auraient pu faire mieux les choses en nous sautant au cou lorsque nous leur offrions bien gentiment un bon gros baiser ; mais nous savons tous les graves raisons qui ont mis un air rogue et dégoûté sur la figure de ces aimables petites personnes. La dot apportée au contrat par cet époux insatiable qui a nom Canada, ayant paru un bien faible magot à ces demoiselles de bonn' maison, nos baisers ont été repoussés. C'est un malheur ; qui le conteste ?—Mais faudrait-il donc par hasard soutirer de la caisse notre dernier louis d'or pour obtenir les faveurs et les caresses de ces deux ambitieuses coquettes ? Non ; et ce n'est point ce que prétend M. Galt, qui est avant tout un homme de sens et de raison.

\* \*

—Mais alors ? .....  
Comment, vous ne devinez point. C'est pourtant simple comme bonjour. M. Galt, qui est un fort entre les forts, eût—

fait—au—tre—ment que n'ont fait ses ci-devant collègues, pour compter fleurette à nos demoiselles récalcitrantes.

Je suppose que Sir John et Sir George avaient oublié de se mettre la bouche en cœur pour implorer de ces belles une promesse, ou un gage de fidélité ; que Sir John n'avait pas un lorgnon à l'œil droit, que Sir George avait un nœud de cravate défectueux—on les aura pris pour des amoureux bêtes, ignorants des suaves langueurs de la valse et des doux enivrants de la polka. M. Galt arrivant après eux, sanglé, corsé, peigné, frisé, moustaché, avec pas mal de fard aux lèvres et beaucoup de miroitements à l'œil, n'aurait-il pas sur Miss Prince Edward et Miss Newfoundland, un effet de séduction parfaitement rempli ? Dam ! je ne dis pas, si à tous ces avantages personnels, il ajoute un grand trousseau de jolies robes pour les fiancées, outre quelque cent mille beaux écus bien sonnants.

Mettre un genou en terre, et jurer à une jeune fille qu'on se mariera d'amour pour ses belles tresses de cheveux exotiques, c'est la chose la plus facile du monde. Ce qui l'est moins, c'est de laisser tomber délicatement de son gousset, en prenant la position verticale, une bourse enrichie de nombreux billets de banque. Or, le billet de banque est par excellence le billet amoureux de notre temps ; et c'est quand on en arrive à ce chiffon de valeur que le rôle de diplomate énamouré commence à devenir épineux.

\* \*

Il n'y a pas à se cacher que M. Galt est une acquisition considérable pour l'opposition. Mais, pour terminer, allons droit au fait : sa défection met-elle en péril le ministère de Sir John ? Je ne le crois pas. La majorité du gouvernement sera amoindrie, c'est évident ; car, le député de Sherbrooke, astre de première grandeur, entraîne dans son évolution quelques rares étoiles de seconde et troisième catégories. Mais, de là à réduire à néant l'immense majorité que ralliait le gouvernement à la dernière session, il y a gros à faire, et cela ne sera pas fait à cette session, j'en ai la ferme conviction.

C. T.

## COUR SUPERIEURE.

Une telle,

Demanderesse ;

vs.

Un tel, Défendeur.

Présidence de l'hon. Juge Mondelet.

W. Dorion, écr., avocat de la Demanderesse.

F. Cassidy, écr., avocat du Défendeur.

M. Dorion expose sa cause : la Demanderesse poursuit son mari en séparation de corps et de biens pour sévices, injures et incompatibilité d'humeur. Le savant avocat appelle l'attention de la Cour sur la différence d'âge qu'il y avait entre les deux époux.

—Cette différence est-elle grande, M. Dorion ?

Oui, votre Honneur, le mari est âgé de trente ans et sa femme dépasse la soixantaine, mais cette dernière avait quatre ou cinq mille louis, quand elle s'est mariée, et le jeune mari n'avait rien du tout.

La Cour :—Ah ! Ah !

M. Dorion :—Le Défendeur en veut aux biens, comme à la personne de ma cliente, il l'accable d'injures de toutes sortes et dépense sa fortune ; elle demande avec raison la protection de la Cour. Comme c'est une question de preuve je laisse la cause entre les mains de la Cour.

M. Cassidy :—Qu'il plaise à la Cour ; les injures et sévices dont se plaint la Demanderesse ne sont qu'un prétexte pour couvrir le véritable motif de la présente action. La Demanderesse qui a plus d'amour pour son argent que pour son mari, ne veut pas qu'aucune main touche à ses écus, elle veut éloigner son mari pour être plus certaine de les conserver intacts.

Quant à ces sévices et injures dont elle se plaint, voici les seuls faits qu'on trouve dans la preuve : le Défendeur aurait pris, une fois ou deux, sa femme par le bras et l'aurait fait entrer dans sa chambre pour l'empêcher de se mêler d'une affaire qui ne la regardait pas.

La Cour :—La vieille est peut-être maligne un peu ?

M. Dorion :—Il n'y a rien dans la preuve qui l'établisse.

M. Cassidy :—Quand aux paroles injurieuses que la Demanderesse reproche au Défendeur, je dois faire observer à la Cour que pour les apprécier justement il faut tenir compte de la position des parties en cette cause ; telles paroles qui seraient injurieuses pour des personnes habituées à un langage délicat le sont beaucoup moins entre gens accoutumés à entendre un langage plus vulgaire.

La Cour :—Quelle est la position des parties, M. Cassidy ?

M. Cassidy :—Ils sont cultivateurs et vivent à la campagne.

La Cour :—Eh bien M. Cassidy, je ne partage pas votre opinion. . . . Nos cultivateurs sont intelligents, respectables et remarquables par leur politesse et leur savoir-vivre. J'ai souvent entendu répéter par des hommes impartiaux et distingués que les Canadiens Français étaient un des peuples les plus estimables, les plus intelligents et les plus civilisés de la terre.

Comme je suis canadien moi-même j'apporte à l'appui de mon opinion le témoignage d'hommes désintéressés.

M. Cassidy :—Mais, Votre Honneur je ne crois pas avoir dit le contraire.—je connais et j'apprécie les belles qualités des cultivateurs canadiens ; autant que la Cour . . . et je ne voudrais pas que la Cour mit le public dans l'impression que j'ai tenté de détruire leur belle réputation. Tout ce que je prétends, c'est que l'éducation et condition des personnes affecte généralement le caractère des injures dont elles se plaignent. . . .

M. Cassidy termine en demandant que l'action soit déboutée et que les parties dans la cause soient renvoyées chez elles.

La Cour :—Si je vous comprends bien M. Cassidy, vous demandez qu'elles soient renvoyées dos à dos.

M. Cassidy :—Il faut s'entendre.

M. Dorion :—C'est moi, votre Honneur, qui demande cela.

UN TÉMOIN.

## FAITS DIVERS.

Ernest Picard, l'accusateur public . . . de M. Haussmann, dit partout que les expropriations faites par le terrible baron, l'ont été pour cause de *faute publique*.

Après avoir lu l'article de Paschal Grousset, qui demande l'abolition de la peine capitale, excepté pour les souverains, l'empereur a dit à M. Conti.

—Tiens ! je croyais que, depuis 89, nous étions tous égaux !

Dans certains cercles qui se disent bien informés, un bruit persistant, dont on continue à s'entretenir, est le futur mariage du prince impérial qu'aux Tuileries on songerait à préparer.

Voici quelles sont les princesses sur lesquelles on aurait des vues :

10. La princesse Blanche d'Orléans, dernière fille du duc de Nemours, née à Claremont, le 24 octobre 1857.

20. La princesse Marie de las Mercedes, l'aînée des filles du duc de Montpensier, infante d'Espagne, née à Madrid, le 24 juin 1860.

30. La princesse Louise, duchesse de Saxe, fille aînée de Léopold II, roi des Belges, née à Bruxelles, le 18 février 1858.

40. L'archiduchesse Cécile, fille aînée de l'empereur François-Joseph, née à Vienne, le 12 juillet 1856.

La santé de la reine Victoria s'améliore de jour en jour.

La reine quittera Osborne (île de Wight), avec ses jeunes enfants, le 13 février pour aller passer la fin de l'hiver à Windsor.

A la suite d'une discussion qui a pris naissance au Creuzot, M. Chabrilat, rédacteur du *Figaro*, et M. Dubuc, de la *Marseillaise*, se sont rencontrés le 3 février. Nous empruntons à la *Marseillaise* le compte rendu de ce duel :

La rencontre entre MM. Chabrilat et Dubuc a eu lieu, à 5 heures, au Vésinet.

A la première passe, M. Dubuc a reçu une blessure en pleine poitrine, au-dessous de la septième côte, à vingt centimètres du sein droit.

Les témoins ont immédiatement déclaré l'honneur satisfait.

Le sang a coulé avec abondance.

L'état du blessé, qui a été ramené à son domicile par ses témoins et M. le docteur Menessier, n'offre aucun danger.

Les deux adversaires ont fait preuve de la plus grande loyauté et du plus grand courage.

Signé :

Gustave Flourens,  
A. Humbert.Dr. Ch. Menessier,  
George Pradel.

Le *Courrier des Deux-Mondes* abandonne un instant sa gravité pour écrire l'histoire du mariage de M. Emile Ollivier, racontée par sa très-aimable et très-jeune femme.

—Je venais aux eaux, il venait aux eaux ; j'étais petite, il était grand —L'année suivante, toujours aux eaux, j'avais un peu grandi ; lui, il était plus grand —La troisième année, aux eaux encore, j'étais presque grande, lui, il était très grand, grand pour deux, il me haussa jusqu'à lui, et, ô bonheur, je devins sa femme.

Notre ami M. le Docteur Lavallée, député de Joliette, a conduit à l'autel, lundi dernier, 14 courant, à St. Félix de Valois, Demoiselle Marie Josephine Elia, fille aînée de M. Crép. au, écurier, notaire.

Nous offrons à l'heureux couple nos félicitations et nos meilleurs souhaits.

Lord Lyons a été obsédé de demandes de gens qui voulaient être présentés aux Tuileries.

Parmi tous ces noms, pas un seul qu'on connût à Londres. —Ah ! mais non, s'est écrié le spirituel ambassadeur, j'aurais peur de tomber sur des pick-pockets !

Troppmann vient d'avoir un imitateur dans le département de la Vienne, à six kilomètres de Villiers, sur la route de Vouzailles.

C'est un nommé Vincent Rivière, âgé de quarante-deux ans, marié et père de deux enfants en bas âge. Il habitait Villiers. Le mobile de son crime était le vol. Quand il eut enterré sa victime, il s'aperçut que son crime : lui rapportait que 1 franc 40 centimes. Fou de désespoir et de remords, il alla se livrer lui-même à la justice.

La victime est un cultivateur nommé Sylvain René. Il habitait seul une maison isolée près de Villiers. Rivière l'attira dans la campagne, et arriva à certain point, il le frappa à coups de pic et l'enterra dans une fosse creusée à l'avance. Mais plus rusé que Troppmann, il avait eu le soin d'apporter là un jeune noyer, qu'il planta dans la fosse sur le cadavre, de façon à ce que les rares passants ne s'étonnent pas de voir la terre fraîchement remuée autour de cet arbre récemment planté.

Il y a quelques jours, Vincent Rivière a été transporté sur le théâtre de son crime. Il en a expliqué les circonstances aux magistrats. Une foule considérable s'était rendue sur le terrain.

C'est Rivière qui a indiqué le chemin. Le champ paraît abandonné depuis longtemps. On enlève le noyer, puis la terre, puis les pierres qui recouvrent le cadavre. On met d'abord à découvert une main, puis un bras, puis le corps entier ! La tête est couverte d'une blouse, fixée au cou par une corde qui l'entoure, descend sur la poitrine, fait le tour du corps, réunit les poignets et serre les jambes l'une contre l'autre.

L'assassin a dû montrer un épouvantable sang-froid dans l'accomplissement de tous ces horribles apprêts, dans la perpétration de ce crime.

La victime, âgée de soixante-deux ans, jouissait de l'estime générale.

Rivière a reconnu que le récit de l'affaire Troppmann lui avait montré les précautions à prendre pour que le crime ne soit pas découvert de longtemps.

L'émotion est très grande dans toute la contrée.

Mot adorable de M. Bébé.

Maman, de retour d'une visite, s'aperçoit qu'une main téméraire s'est glissée dans une boîte de pralines.

Elle fait comparaitre devant son tribunal mademoiselle Lilline, âgée de quatre ans, et M. Bébé, qui va sur son trente-deuxième mois.

—Allons, dit la maman, d'un ton sévère, qui a mangé les pralines ?

—Pas moi !

—Pas moi !

—Ne mentez pas ! C'est ou Lilline ou Bébé. . . .

—C'est Bébé !

—Non, ce n'était pas moi ! Lilline est une menteuse ! . . . D'ailleurs, elle n'était pas là quand je les ai prises.